

F O Y E R S . A .



R A P P O R T A N N U E L 1 9 9 9

LE FOYER 

www.lefoyer.lu

Sommaire

Chiffres clés (consolidés)	3
Activités du Groupe	5
Conseil d'Administration et Organe de Contrôle	6
Direction	7
Mission, vision et stratégie	8
Rapport consolidé de gestion	11
Les différentes participations:	15
Assurance non-vie	15
Assurance vie	22
Gestion d'actifs	30
Autres participations	32
Rapport du Réviseur d'entreprises	35
Bilan consolidé	36
Compte de profits et pertes consolidé	40
Annexe aux comptes consolidés	46
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	67
Rapport du Réviseur d'entreprises	71
Bilan	72
Compte de profits et pertes	74
Annexe aux comptes annuels	75
Adresses	78



Assurance non-vie

Service



Gestion d'actifs



Assurance vie

S e r v i c e



Chiffres clés (consolidés) au 31.12.1999

Chiffres d'affaires consolidés

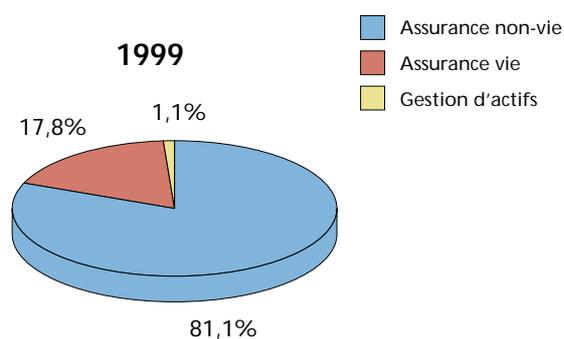
(en mios EUR)	1999	Δ%	1998	Δ%	1997	Δ%	1996	Δ%	1995
Primes brutes	335,93	22,0	275,24	9,8	250,75	22,9	204,05	-11,1	229,43
Non-Vie	168,83	5,6	159,96	4,3	153,40	2,2	150,10	10,3	136,07
Vie	167,10	45,0	115,28	18,4	97,35	80,4	53,95	-42,2	93,36

(1995-1998 reconstituées pour la comparaison)

Résultat après impôt consolidé

(en mios EUR)	1999
Résultat après impôt consolidé	77,58

Contribution au résultat consolidé par secteur d'activité



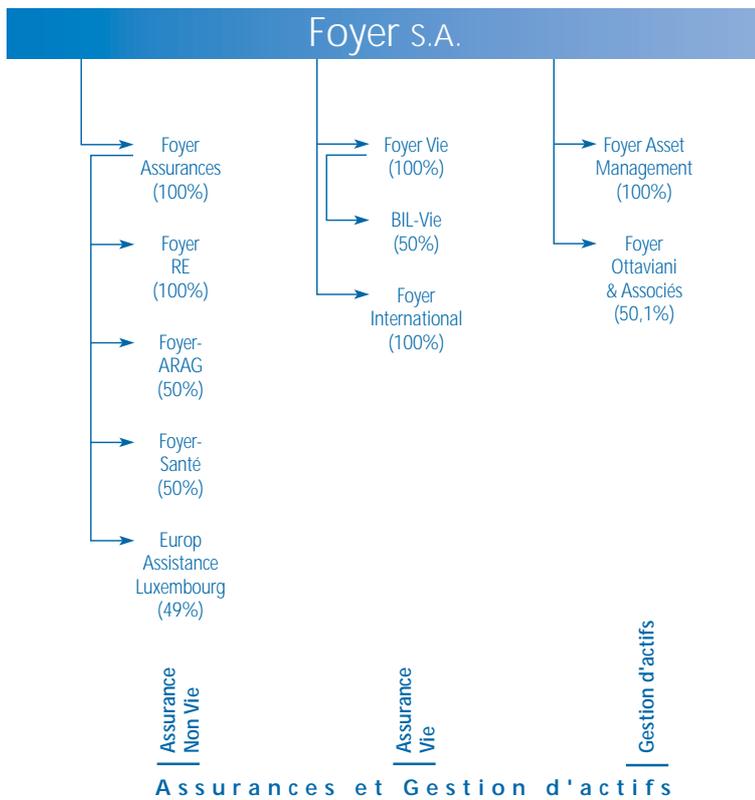
	1999	1998	1997	1996	1995
Personnel (en fin d'exercice)	328	286	274,5	276	263

(1995-1998 reconstituées pour la comparaison)

Formation



Activités du Groupe



Conseil d'Administration

Conseil d'Administration de
Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A.
et Organe de Contrôle

Marcel DELL	Directeur
Marcel MAJERUS	Directeur
Michel JANIAK	Directeur adjoint

Seront proposés à partir du 6.4.2000 :

François TESCH, Président

Romain BECKER

Marcel DELL

Dominique LAVAL

Henri MARX

Etienne VANHYFTE

Théo WORRE

Marcel MAJERUS, Secrétaire Général

Réviseur d'entreprises : PriceWaterhouseCoopers S.à r.l

Direction

Directeur général :	François TESCH
Directeur général adjoint :	Henri MARX
Directeur, Comptabilité, Finances et Administration :	Marcel DELL
Directeur, Service Juridique :	Marcel MAJERUS
Directeur, Missions et Qualité :	Ernest PIERRARD
Directeur, vie (résidents), Réassurance :	Etienne VANHYFTE
Directeur, vie (non résidents) :	Geoffrey HAYWARD
Directeur adjoint, Finances :	Michel JANIAC
Directeur adjoint, Systèmes d'Information :	Daniel LUJA
Directeur adjoint, vie (non résidents) :	Carlo MERSCH
Directeur adjoint, Commercial, Marketing :	Gilbert WOLTER
Sous-Directeur, Risques d'entreprises :	Paul FOHL
Sous-Directeur, Juridique :	Alain HUBERTY
Sous-Directrice, Sinistres non-vie :	Adèle LAMBERTY
Sous-Directeur, vie (Résidents) :	John RICHARTS

Mission, Vision et Stratégie

En créant FOYER S.A. et en y intégrant les participations de ses compagnies d'assurance et de gestion d'actifs, FOYER FINANCE a donné naissance à une nouvelle structure. Cette entité, qui regroupe différentes participations financières, a pour mission principale de :

- donner une image claire et forte ainsi qu'une identité commune, aux différentes sociétés, sous le nom de FOYER S.A.,
- assurer le développement et le suivi de ses participations,
- coordonner les activités et promouvoir les synergies entre les différentes sociétés,
- assurer le suivi et le développement,
- rechercher des partenariats et de nouveaux projets,
- promouvoir les nouvelles technologies dans ses métiers respectifs,
- développer une politique de formation et de motivation interne adaptée au nouvel environnement.

Pour appuyer cette mission, l'Assemblée Générale du 6 avril se prononcera sur une modification de la composition du Conseil d'Administration en vue d'y ajouter des membres de la direction des sociétés du Groupe et d'accueillir des personnalités du monde économique.

La place financière luxembourgeoise connaît, depuis deux ans, un essor tout particulier. Centrée initialement sur un nombre limité de créneaux, elle a réussi à développer et à diversifier ses activités pour devenir aujourd'hui une place financière européenne de pointe.

L'avènement de l'euro, la mondialisation de l'économie et l'émergence des nouvelles technologies ont été des catalyseurs de ce développement. Cette dynamique devrait se poursuivre en s'amplifiant dans les années à venir.

Le Grand-Duché devient ainsi le principal pôle de développement de toute une région, exerçant un pouvoir d'attraction sur les frontaliers et citoyens européens souhaitant venir travailler ou résider sur son territoire. Il se distingue par rapport aux autres pays de l'Union Européenne, comme un «centre d'excellence multiculturel européen».

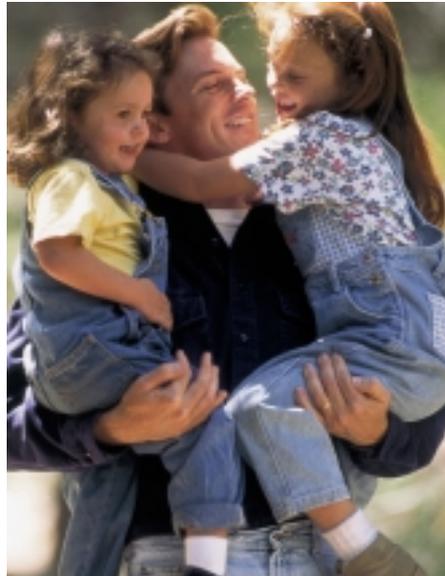
Avec cette vision en filigrane, FOYER S.A., dont le centre de décision est solidement ancré à Luxembourg, entend poursuivre une stratégie dans le secteur financier se focalisant sur les atouts du Grand-Duché.

En **assurance non-vie**, il a l'ambition de devenir du n° 1 national, le n° 1 régional. Des efforts tout particuliers seront consentis pour améliorer la qualité et la diversité des produits offerts, notamment par le biais de l'intégration de nouvelles technologies.

En **assurance vie**, l'assurance pension et la vente de produits vie commercialisés en libre prestation de service, offrent des perspectives très prometteuses. FOYER S.A. poursuit sa politique de partenariat avec des institutions bancaires et financières en vue d'encourager la vente de ses produits vie à une clientèle européenne. Sa solidité financière, son image d'indépendance et son caractère luxembourgeois lui permettent de disposer d'arguments de poids.

En matière de **gestion d'actifs**, FOYER S.A., par le biais de FOYER ASSET MANAGEMENT, est l'un des principaux opérateurs en Bourse de Luxembourg, spécialisée en valeurs mobilières luxembourgeoises, entend diversifier ses activités. De développer, par FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, les activités de conseil en gestion de fortune pour une clientèle fortunée européenne en offrant un service personnalisé et un choix de produits sélectionnés en fonction des besoins du client et des performances souhaitées est une autre stratégie que la nouvelle société entend poursuivre activement.

Assistance



Rapport consolidé

Rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration de FOYER S.A.
à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000

Faits saillants de l'exercice

- Constitution d'un pôle de développement assurance et gestion d'actifs.
- Bonne progression du chiffre d'affaires.
- Réalisation d'une plus-value exceptionnelle.
- Renforcement en ressources humaines et investissements informatiques importants.
- Création de nouvelles filiales en assurance maladie et en gestion de fortune.

Constituée le 13 novembre 1998, FOYER S.A. a procédé le 2 avril 1999 à une augmentation de capital portant le capital souscrit de EUR 30.986,49 à EUR 44.500.000,00. Le capital autorisé a été fixé à EUR 74.350.000,00.

L'augmentation de capital a été souscrite intégralement par FOYER FINANCE et réalisée par apport des participations de FOYER ASSURANCES, FOYER VIE, FOYER INTERNATIONAL et FOYER

ASSET MANAGEMENT, ainsi que par un apport en espèces.

FOYER S.A. est ainsi devenue la nouvelle holding et le pôle de développement des compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé de FOYER S.A. a atteint en 1999 EUR 335,93 millions, en progression de 22,1% par rapport à 1998 (chiffres reconstitués pour la comparaison).

Le résultat consolidé après impôt de FOYER S.A. en 1999 est de EUR 77,58 millions.

Des revenus financiers non récurrents, provenant de l'échange de titres BIL contre des titres DEXIA Belgium et DEXIA France, ont contribué à raison de EUR 31,02 millions au résultat consolidé.

Le chiffre d'affaires en **assurance non-vie** a progressé de 5,5% en 1999 pour atteindre EUR 168,8 millions contre une progression de 4,3% en 1998.

FOYER ASSURANCES et la société allemande UNION KRANKENVERSICHERUNG de Sarrebruck ont créé en fin d'année une société d'assurance maladie du nom de FOYER SANTE, chacun prenant une participation de 50%.



FOYER S.A. a pris une participation de 25% dans SAMLUX, société ayant pour objet d'assurer le risque insolvabilité des régimes de pension complémentaire.

La contribution bénéficiaire de l'assurance non-vie au résultat net de FOYER S.A. s'est présentée en 1999 comme suit :

en EUR million	
Foyer Assurances	62,82
Foyer-Arag	0,02
Europ Assistance Luxembourg	0,06
TOTAL	62,90

et représente 81,1% du résultat consolidé de FOYER S.A.

Le chiffre d'affaires en **assurance vie** a progressé de EUR 115,3 millions en 1998 à EUR 167,1 millions en 1999, soit de 45,0%.

La contribution de l'assurance vie au résultat net consolidé de FOYER S.A. se présente en 1999, par société, comme suit :

en EUR million	
Foyer Vie	12,96
Foyer International	0,35
BIL-Vie	0,55
TOTAL	13,86

soit 17,9% du résultat consolidé de FOYER S.A.

En matière de **gestion d'actifs**, FOYER ASSET MANAGEMENT clôture son exercice 1999 avec des revenus de EUR 2,52

millions en hausse de 46,7% et un bénéfice après impôt de EUR 0,863 million en hausse de 49,5%.

FOYER S.A. a pris une participation de 51,1% dans FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, société offrant un service personnalisé en gestion de fortune globalisée.

Ressources humaines

Le développement des activités en gestion d'actifs et en assurance vie a nécessité un accroissement important des effectifs. De même, les ressources humaines ont été renforcées au département informatique. Pour tout le Groupe, ceci représente un accroissement net des effectifs à fin 1999 de 12,6%. Lors de ces recrutements, nous avons pu constater qu'un nombre croissant d'européens de talent ont exprimé leur souhait de venir vivre au Luxembourg pour y faire carrière.

Dans le secteur des assurances, une nouvelle convention collective a été signée en fin d'année sur une période de trois ans qui inclus pour la première fois l'élément performance dans la rémunération à l'exemple de la convention collective des banques. Dans ce même cadre, il est prévu à brève échéance d'entamer des discussions sur la formation et la flexibilité du temps de travail.

Le Groupe FOYER offre depuis plusieurs années déjà un programme de formation très complet à ses collaborateurs. L'évolution des compétences de

nos employés a toujours été une priorité pour notre groupe.

Informatique

Le Groupe FOYER a investi des montants très importants pour une refonte complète de son informatique en assurance non-vie. Ce nouvel outil, qui deviendra opérationnel en l'an 2000, offrira réactivité pour le lancement rapide de nouveaux produits et services ainsi que convivialité pour l'utilisateur. Il facilitera aussi l'accès à Internet et améliorera l'informatique dans nos agences.

Des investissements sont également en cours en assurance vie pour l'amélioration et l'efficacité de nos activités en assurance Groupe.

Nous procédons aussi à une refonte informatique de nos activités d'asset management.

Perspectives

Le marché de l'assurance devrait rester porteur en l'an 2000, surtout dans le domaine de l'assurance vie, en partie grâce aux activités réalisées en libre prestation de services et aux opportunités qu'offre la nouvelle législation en matière d'assurance groupe et de fonds de pension.

L'ouverture des marchés occasionne cependant aussi une concurrence accrue qui exerce une pression à la baisse sur nos marges. Cette évolution nous oblige à investir dans des solutions informatiques qui nous permettront de réduire nos coûts tout en améliorant nos services.

Les perspectives des activités de gestion d'actifs par FOYER ASSET MANAGEMENT et de gestion de fortune globalisée par FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES sont très prometteuses.

Luxembourg, le 23 février 2000

Le Conseil d'Administration



Assurance non-vie



Foyer Assurances

Progression du chiffre d'affaires découlant de l'activité Auto.

Forte augmentation de la fréquence des sinistres matériels dans ce même secteur.

Nombre important de sinistres corporels graves en Auto et de sinistres Incendie en Dommages aux Biens.

Plus-values exceptionnelles sur cessions de participations.

Importante refonte informatique en cours.

Création de FOYER SANTÉ.

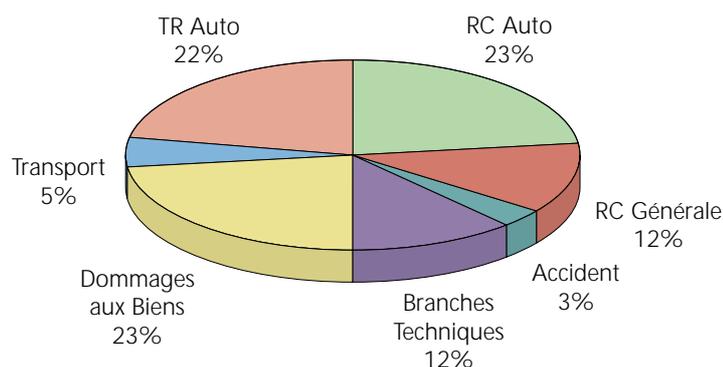
RAPPORT D'ACTIVITES

Evolution du chiffre d'affaires et des résultats par branche

Dans un environnement très concurrentiel en Dommages aux Biens, le chiffre d'affaires de FOYER ASSURANCES a, grâce à la bonne santé du marché de l'Auto, augmenté de 5,5 % en 1999, pour atteindre EUR 168,83 millions.

En faisant abstraction des affaires de «fronting» pour captives, cette progression s'élève à 6,0 %. Nous tenons à remercier nos agents qui, par leur engagement et leur professionnalisme, ont rendu possible cette croissance significative.

Ventilation des primes par branche



Foyer Assurances (suite)

En **assurance Auto**, le volume des primes augmente de 6,9 % pour atteindre EUR 78,21 millions.

En **Tous Risques Auto**, l'encaissement progresse de 10,9 %, grâce à un Salon de l'Auto 1999 d'un bon cru, et à des améliorations apportées à notre produit mobilé (Assistance, voiture de remplacement, modulations du bonus), qui correspondent aux besoins de nos clients et les encouragent à maintenir leur couverture Dégâts Matériels.

En **Responsabilité Civile Auto**, la croissance des primes de 3,3% est comparable à celle de 1998. La couverture d'assurance protégeant les personnes occupant la voiture et surtout la garantie **Conducteur Protégé** progressent de 7,3%.

L'augmentation de la fréquence des sinistres en **Tous Risques Auto**, déjà constatée en 1998, s'est encore poursuivie en 1999.

En **Responsabilité Civile Auto**, nous observons cette même augmentation de la fréquence des sinistres matériels, aggravée par le fait que nous avons subi une série exceptionnelle de sinistres corporels graves qui pèsent lourdement sur nos résultats.

En **Dommages aux Biens**, les primes ne progressent que de 1,3 %. Cette faible croissance s'explique d'une part, par la vente de notre portefeuille Grêle à la VEREINIGTE HAGEL, société spécialisée en la matière, et d'autre part, par la guerre tarifaire en Risques Entreprise, conséquence de la globalisation des intervenants.

La charge sinistre s'est détériorée, suite au nombre élevé de sinistres Incendie. Elle a également été influencée par la tempête du mois de décembre, qui, bien que frôlant les frontières du Luxembourg, a néanmoins provoqué des dégâts non-négligeables.

En assurance **Responsabilité Civile Générale**, le chiffre d'affaires s'accroît de 8,6 %. Cette progression s'explique par la demande croissante de la couverture des responsabilités professionnelles des professions libérales, des sociétés et de leurs administrateurs.

Les résultats ont été revus à la baisse suite à quelques sinistres importants et à la responsabilité professionnelle des Médecins et des Hôpitaux, qui reste toujours fortement déficitaire.

En **Branches Techniques**, le développement positif de l'activité de la couverture des Productions de Films a contribué à une expansion satisfaisante de ce secteur.

En mai, nous avons commencé à commercialiser en Belgique, dans la région limitrophe, notre produit Auto mobilé prévoyant un tarif et des conditions adaptés au marché belge.

En matière de couverture d'assurance pour **capitatives de réassurance**, nous avons enregistré plusieurs sinistres importants qui pèsent sur nos résultats bruts, mais, qui étant fortement réassurés, n'influencent pas nos résultats nets. Nous avons élaboré, avec notre partenaire allemand UKV, les produits Maladie et mis en place la structure organisationnelle pour le lancement de la société FOYER SANTE.

Au cours de l'année écoulée, notre personnel a focalisé toute son énergie sur le projet COBIS. Ce projet de refonte informatique est nécessaire pour améliorer la réactivité de notre informatique. Il nous permettra de lancer très vite de nouveaux produits sur le marché et de réduire le coût de sa maintenance grâce à sa conception modulaire et au paramétrage des produits.

COBIS, qui touche l'ensemble des services, et plus particulièrement les services Informatique, Production et Bureau d'Etudes, a progressé significativement grâce à la grande motivation de notre personnel. Celui-ci a réussi à évacuer le journalier sans trop de perturbations, malgré les efforts exceptionnels consacrés à la réalisation du projet.

Situation financière

Une conjoncture boursière moins favorable a exercé une influence négative sur nos bénéfices sur arbitrage qui se sont réduits à EUR 1,82 millions (EUR 4,70 millions en 1998).

Les fonds propres de la société se chiffrent en fin d'année, et avant répartition bénéficiaire, à EUR 113,86 millions. La marge de solvabilité se trouve dès lors largement couverte.

Le résultat après impôt, mais avant plus-value sur cessions de participations, s'élève à EUR 10,94 millions. Il régresse de 11,7 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la plus-value sur cessions de participations, le bénéfice pour l'ensemble de l'année 1999, s'élève à EUR 62,94 millions.

(en mios EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes émises	168,83	159,96	153,40	150,10	136,07
Progression en %	5,5	4,3	2,2	10,3	4,1
Résultat après impôt	10,94	12,40	12,31	11,84	10,25
Progression en %	- 11,7	0,7	4,0	15,5	76,4
Plus-value sur participation	52,00	56,86	-	8,48	-
Fonds propres*	113,86	116,36	52,83	45,43	29,20
Total bilantaire	492,86	490,49	379,67	302,25	267,09
Personnel (en fin d'exercice)	258	242	242	245	232

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Perspectives

La pression tarifaire ressentie depuis deux ans en Risques Industriels et Spéciaux devrait progressivement se tempérer. Il faut cependant s'attendre à une concurrence plus accrue en assurance Auto et cela dans le cadre d'une dérégularisation des tarifs et des conditions d'assurance.

Nous restons confiants dans notre capacité à

garantir la croissance de notre chiffre d'affaires à des conditions rentables. Dans cette optique, nous prenons en compte les projets prévus dans notre Plan d'Entreprise. Ceux-ci convergent tous vers une amélioration des services et des produits orientés sans compromis vers nos clients. Ils prennent en considération l'ensemble de ses besoins même si ces derniers vont au-delà de l'assurance proprement dite.

Foyer Re

Mise en place d'un traité de réassurance «millenium bug».

Renouvellement des traités de réassurance pour l'exercice 1999.

Commentaires sur les Résultats

FOYER RE, captive de réassurance du Groupe d'assurances FOYER, a dégagé un excédent bénéficiaire de EUR 3,34 millions au courant de l'exercice 1999 contre EUR 6,35 millions en 1998. Cet excédent, conformément à la législation en vigueur, a été entièrement affecté à la provision pour fluctuation de sinistralité, qui atteint, fin décembre 1999, EUR 24,28 millions. Le chiffre d'affaires du FOYER RE a évolué favorablement en 1999. Il s'établit ainsi à EUR 19,4 millions contre EUR 17,5 millions en 1998. Un nouveau traité protégeant FOYER ASSURANCES contre les risques causés par le

millenium bug a été conclu avec effet au 01.07.1999.

Les **résultats techniques, nets de réassurance**, font apparaître, fin 1999, un bénéfice de EUR 2,14 millions (EUR 3,65 millions en 1998). Cette **détérioration** est imputable à une aggravation de la sinistralité dans les traités de réassurances Auto partiellement neutralisée par des traités de récession.

Les **revenus financiers** nets n'atteignent que EUR 1,21 million (EUR 2,71 millions en 1998). Cette **diminution** s'explique par des amortissements et des agios effectués sur notre portefeuille actions et obligations.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes brutes	19.405,4	17.479,8	15.054,9	3.022,9	18.559,2
Progression en %	11,0	16,1	398,0	-83,7	-
Excédent bénéficiaire	3.347,3	6.357,4	5.562,2	5.301,4	3.716,8
Fonds propres	2.478,9	2.478,9	2.478,9	2.478,9	2.478,9
Total bilantaire	59.077,3	53.589,4	40.283,3	28.135,3	26.606,8

Perspectives

Nous avons renouvelé les couvertures de réassurance pour l'exercice 2000 à des conditions quasiment inchangées par rapport à 1999.

Nous tenons également à signaler qu'aucun événement exceptionnel susceptible d'affecter négativement les résultats de l'exercice 2000 n'est intervenu depuis le début de l'année.

Foyer - Arag

Bonne progression du chiffre d'affaires et baisse du résultat.

Le capital de la compagnie d'assurances spécialisée en protection juridique, FOYER-ARAG, est détenu à parts égales par FOYER ASSURANCES et par une société du Groupe ARAG, assureur spécialisé en protection juridique, présent dans la plupart des pays en Europe.

FOYER-ARAG a développé des couvertures spécifiques et très étendues pour l'Auto, la Famille, les Agriculteurs et les Propriétaires d'immeubles et de terrains. Ces formules d'assurances couvrent l'ensemble des frais de défense en justice de l'assuré. En

1999, les primes émises ont progressé de 13,8% pour atteindre EUR 673.576,06.

L'augmentation de la fréquence de sinistres en Auto et une révision des provisions sinistre ont entraîné une baisse du résultat après impôt 1999, qui régresse à EUR 42.805,21 contre un résultat net de EUR 153.454,45 atteint en 1998.

FOYER ASSURANCES a confié la gestion de ses garanties Défense et Recours à FOYER-ARAG pour garantir l'impartialité et la qualité de la défense des intérêts de ses clients.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes émises	673,6	591,8	522,2	410,4	298,7
Progression en %	13,8	13,3	27,2	37,4	94,3
Résultat après impôt	42,8	153,5	124,5	55,8	44,8
Progression en %	- 72,1	23,3	123,1	24,6	81,4
Fonds propres *	427,6	508,7	429,6	342,4	311,4
Total bilantaire	1.747,6	1.772,9	1.496,1	1.230,7	969,1
Personnel (en fin d'exercice)	4	4	4	4	3

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Foyer Santé

Avec un partenaire allemand, Foyer Assurances a créé une nouvelle société chargée de commercialiser ses produits d'assurances maladie sous le label «médicis».

Souhaitant se profiler davantage dans le créneau de l'assurance maladie, le Groupe FOYER a créé, le 6 octobre 1999, en joint-venture (50/50) avec l'assureur allemand UNION KRANKENVERSICHERUNG A.G., une compagnie d'assurances maladie, FOYER SANTE.

Cette société, dont le capital s'élève à EUR 1.260.000 commercialise, à partir du 1er mars 2000, ses produits (assurances complémentaires des frais de traitement ambulatoire et des frais d'hospitalisation, indemnité journalière pour professions libérales et indépendantes) sous le label «médicis».



Europ Assistance Luxembourg

Les produits d'Europe Assistance Luxembourg complètent les garanties de Foyer Assurances.

FOYER ASSURANCES détient une participation de 49% dans EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG, les autres 51% étant détenus par EUROP ASSISTANCE HOLDING, FRANCE.

Au cours de l'année 1999, le chiffre d'affaires d'EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG a diminué de 1,1%. Cette légère régression s'explique par le recul des pro-

duits traditionnels (abonnements temporaires et annuels) qui sont confrontés à une multiple concurrence qui offre des garanties analogues.

L'inclusion de nouveaux produits, telle l'assurance «voyage et loisir» développée avec le partenaire assureur FOYER ASSURANCES, devrait permettre au chiffre d'affaires de croître à nouveau.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes brutes	1.197,0	1.210,7	1.051,6	1.033,6	1.047,5
Progression en %	-1,1	15,1	1,7	-1,3	14,6
Résultat après impôt	126,9	137,0	126,0	77,9	17,2
Progression en %	-7,4	8,7	61,7	352,9	-36,1
Fonds propres*	576,7	576,4	565,8	516,5	465,7
Total bilantaire	1.226,0	1.257,0	1.355,2	1.378,9	1.277,3

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Foyer Vie

Bonne progression du chiffre d'affaires en assurance mixte et épargne pension.

Diminution des revenus financiers récurrents et des plus-values exceptionnelles sur cession de participation.

Le chiffre d'affaires de FOYER VIE a progressé de EUR 35,0 millions en 1998 à EUR 37,0 millions en 1999, soit de 5,7%, malgré une diminution des primes des affaires commercialisées en libre prestation de services de EUR 1,4 million en 1998 à EUR 0,5 million en 1999, affaires commercialisées depuis 1996 principalement par FOYER INTERNATIONAL.

Sans ces affaires internationales, le chiffre d'affaires domestique progresse de 8,6%. Cette bonne évolution reflète à la fois une dynamique commerciale de notre réseau en assurance décès épargne, grâce à des efforts soutenus de formation et de marketing. Le chiffre d'affaires épargne pension progresse de 15,1%.

L'assurance groupe génère un chiffre d'affaires de EUR 9,09 millions en progression de 33,1% grâce à une bonne performance dans le domaine des fonds de pension et affaires captives tout comme en assurance épargne et pension.

Le résultat après impôt atteint EUR 13,2 millions en 1999 contre EUR 25,0 millions en 1998. Cette différence s'explique par une diminution des plus-values exceptionnelles réalisées sur cessions de participations. En 1999, ces bénéfices exonérés atteignent EUR 10,2 millions sur cession de la participation LUXEMPART à FOYER FINANCE contre EUR 21,8 millions en 1998 sur cession des participations détenues en BGL et CEGEDEL.



Hormis ces revenus exceptionnels, FOYER VIE réalise un bénéfice opérationnel après impôt de EUR 2,96 millions en légère baisse par rapport au bénéfice de EUR 3,18 millions en 1998. Cette baisse est essentiellement attribuable à

une diminution des revenus financiers, due à une baisse des taux d'intérêts et à une sortie importante de trésorerie suite aux paiements de dividendes totalisant EUR 13,5 millions en 1998 et EUR 9,7 millions en 1999.

(en mios EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes émises					
local	36,49	33,59	31,12	29,60	27,68
international	0,51	1,41	8,67	17,50	64,55
Total	37,00	35,00	39,79	47,10	92,23
Progression en %					
local	8,6	8,0	5,2	6,9	- 26,5
international	- 63,8	- 83,8	- 50,5	- 72,9	878,5
Total	5,7	- 12,0	- 15,5	- 48,9	108,2
Résultat après impôt	13,18	24,99	2,68	2,32	1,74
Fonds propres *	55,03	61,28	21,14	18,86	17,98
Total bilantaire	527,51	495,78	431,84	382,96	369,39
Personnel (en fin d'exercice)	23	21	23,5	27	33

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Foyer Vie (suite)

Assurances des Particuliers

Dans le cadre du programme de stimulation des ventes esquissé au dernier trimestre de l'année 1997, FOYER VIE a concentré ses efforts en 1999 sur :

- la poursuite de l'action de « dynamic selling », initialisée en 1998 et visant à travers un programme de formation étalé sur trois jours de structurer la démarche commerciale du réseau de distribution dans le domaine de la commercialisation du produit zénith 60.
- la mise en oeuvre d'une action de mailing ciblée, sur la clientèle vie leur proposant d'adapter les couvertures assurées à l'évolution de leur situation familiale et financière. Cette action, initialisée au courant du mois de mai 1999, est étalée sur douze mois et s'adresse à quelques 5000 clients.
- la mise en place d'un vade-mecum, destiné à notre réseau de distribution et qui regroupe des informations commerciales, techniques, fiscales et réglementaires en matière d'assurance vie, complétées sous forme de livrets détachables par les tarifs et les arguments de vente des produits phares commercialisés;
- la refonte de la structure tarifaire de notre produit « Assurance Temporaire Solde Restant Dû » visant à améliorer notre position concurrentielle sur des contrats à somme assurée élevée.

Le plan d'action du FOYER VIE au courant de l'exercice écoulé s'est également concentré sur des projets visant à améliorer l'efficacité de la gestion opérationnelle.

En matière de qualité, FOYER VIE a initialisé le processus d'obtention d'une certification ISO 9000.



Assurances Groupe

L'action du FOYER VIE s'est essentiellement concentrée sur la préparation des structures humaines et informatiques aux nouvelles exigences, défis et opportunités occasionnés par la loi du 08.06.1999 sur les régimes de pensions complémentaires.

Perspectives

Les perspectives de développement du marché de l'assurance vie restent favorables, plus particulièrement en assurances des entreprises.

Le parlement luxembourgeois a adopté le 8 juin 1999 une nouvelle loi sur les régimes de pension complémentaires qui est

entrée en vigueur le 1 janvier 2000. De même, le législateur a voté une loi favorisant les fonds de pension. Nous pensons que toutes ces mesures vont sensibiliser les entreprises, qui n'ont pas encore instauré un régime de pension complémentaire, à offrir un tel régime à leurs employés. Les entreprises qui disposent déjà d'un régime interne pourraient être incitées à l'externaliser, soit sous forme de contrat d'assurance groupe, soit sous forme de fonds de pension ou fonds de retraite.

Le créneau pourrait devenir d'autant plus intéressant, si le Luxembourg réussit à attirer des régimes de pension complémentaires de l'étranger au Grand-Duché.



BIL-Vie

Bonne progression du chiffre d'affaires.

BIL-VIE, filiale détenue à parts égales par la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) et FOYER VIE, a été créée en 1992.

Les opérations de l'exercice comptable 1999, nettes de réassurance, dégagent un bénéfice de EUR 1.762.807,63 contre EUR 830.320,04 en 1998.

Cette bonne performance provient d'une nette amélioration de la sinistralité, partiellement tempérée par une aggravation du coût de la réassurance, ainsi que d'une progression favorable des revenus financiers nets d'amortissements.

Après constitution d'une provision pour impôts et taxes, le bénéfice de l'exercice s'élève à EUR 1.098.608,89 contre EUR 526.154,68 en 1998.

Les plus-values latentes du portefeuille titres de BIL-VIE atteignent EUR 805.468,47

au 31.12.1999 contre EUR 1.636.418,46 au 31.12.1998.

Le chiffre d'affaires, brut de réassurance, enregistre une légère hausse et atteint EUR 5.682.271,40 contre EUR 5.509.157,71 en 1998.

Les opérations internationales en libre prestation de services ont généré des primes limitées à EUR 154.003,61 contre EUR 1.150.970,97 en 1998 et EUR 1.115.000,- budgété.

Sur le marché local, les primes émises sont par contre en forte progression et atteignent EUR 5.527.667,90 contre EUR 4.358.186,73, soit encore une augmentation de 26,9%.

L'évolution favorable du chiffre d'affaires sur le marché local est essentiellement attribuable à la production nouvelle soutenue réalisée sur les produits **Tempo-**



raire Solde Restant Dû, Financement-Décès, Temporaire au décès et BIL-VIE Avantages. Les primes émises sur les produits de type **épargne** (mixte, pension, rentes viagères) sont en baisse en l'absence de production nouvelle sur le produit **Rentes viagères**.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
Primes émises					
Local	5.527,7	4.358,2	3.180,4	2.671,4	2.258,8
International	154,6	1.150,9	12.067,0	-	-
Total	5.682,3	5.509,1	15.247,4	2.671,4	2.258,8
Résultat après impôt	1.098,6	526,2	611,8	414,7	309,9
Progression en %	108,8	-14,0	47,5	33,9	86,5
Fonds propres*	3.308,4	2.655,9	2.625,6	2.226,9	1.812,2
Total bilantaire	31.973,9	28.231,6	24.356,6	9.650,5	8.124,4

* net de capital souscrit non versé, y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Perspectives

La BIL a résilié les accords de collaboration avec le Groupe FOYER. Des négociations sont en cours, qui concernent également l'actionnariat de BIL-VIE.

Foyer International

Forte progression du chiffre d'affaires.

Concentration sur les marchés belge, français et allemand.

Investissements importants consentis en 1999 en vue d'étendre la gamme des produits et le réseau de distribution.

FOYER INTERNATIONAL offre des produits vie en libre prestation de services à partir du Grand-Duché de Luxembourg. Spécialisé dans les produits «Unit Linked» les plus performants, la société dispose aujourd'hui d'une équipe multilingue et multiculturelle au savoir faire éprouvé, capable de proposer rapidement des solutions innovantes à ses clients. La politique commerciale de FOYER INTERNATIONAL réside essentiellement à offrir ses produits et ses services à des partenaires bancaires et professionnels du secteur financier pour leurs propres clients. FOYER INTERNATIONAL a poursuivi sa stratégie de concentration sur les marchés belge, français et allemand, en investissant dans une gamme de nouveaux produits et en renforçant son équipe commerciale.

Des ventes importantes ont été concrétisées auprès de résidents belges, alors que la plus grande partie de la production réalisée au cours du second semestre a été alimentée par les résidents allemands, réagissant à un projet de réforme de fiscale. Les ventes totales ont atteint un niveau record de EUR 127.321,0 milliers, en croissance de 64,2% par rapport à 1998.

Un nouveau produit multi-support, ainsi que la marque «LUXIVIE», ont été introduits en France, au mois d'octobre.

En Allemagne, le produit «FONDSPLUS» a été lancé par un réseau de courtiers. CAP-LIFE (Branche 23) a été proposé en Belgique, fin de l'année, également par le biais des courtiers.

Le résultat net après impôt est en baisse par rapport à l'exercice précédent, dû à un amortissement sur le portefeuille obligataire.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996
Primes émises	127.321,0	77.520,5	49.940,1	5519,5
Progression en %	64,2	55,2	804,7	100
Résultat après impôt	189,9	645,0	180,8	- 54,8
Fonds propres *	8.397,7	8.207,8	7.562,8	7.381,9
Total bilantaire	292.344,2	140.648,4	64.074,5	13.152,6
Personnel (en fin d'exercice)	11	7	5	5

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Perspectives

Le Groupe FOYER a créé en début d'année une société d'assurance vie avec un partenaire espagnol pour la vente de produits à partir de Luxembourg en Espagne.

Les investissements importants consentis en 1999 devraient favorablement influencer la croissance du chiffre d'affaires.

La solidité financière du Groupe, son intégrale indépendance vis-à-vis de tout groupe bancaire et son caractère luxembourgeois sont les principaux atouts de FOYER INTERNATIONAL pour son développement.



Foyer Asset Management

Développement rapide du volume des transactions financières.

Depuis sa création en mai 1997, FOYER ASSET MANAGEMENT a connu un développement très soutenu. Sixième opérateur en Bourse de Luxembourg en terme de volume et nombre d'opérations, FOYER ASSET MANAGEMENT a été la première société luxembourgeoise admise comme «remote member» aux Bourses de Bruxelles et d'Amsterdam.

Grâce à une progression de son chiffre d'affaires, basée principalement sur les services d'intermédiation, FOYER ASSET MANAGEMENT a clôturé l'exercice avec un bénéfice net de EUR 863.209,60 en progression de 49,5% par rapport à 1998. En 2000, ces services d'intermédiation se concentreront sur les fonds d'investissement domiciliés à Luxembourg.

	1999	1998	1997
Volume des transactions (en mios EUR)	1.578,790	1.214,600	608,900
Bénéfice net (en milliers EUR)	863,2	577,2	168,7
Fonds propres * (en milliers EUR)	2.476,8	1.985,4	1.408,2
Total bilantaire (en milliers EUR)	27.067,8	5.184,3	4.909,43

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Perspectives

Le capital de la société sera porté à EUR 2,5 millions. Cette augmentation de capital permettra d'étendre ses services financiers offerts aux institutionnels.

Foyer, Ottaviani & Associés

Les bonnes perspectives du marché devraient donner un coup de pouce au développement du nouveau concept européen d'expertise patrimoniale.

La société de gestion de fortune FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, dans laquelle FOYER S.A. détient une participation de 51,1% a été créée en juillet 1999.

Son concept est d'offrir des conseils globaux en gestion de fortune à une clientèle européenne aisée.

Son service personnalisé et son indépendance vis-à-vis des produits offerts sont ses atouts majeurs.

La solidité financière et le caractère luxembourgeois du Groupe sont également appréciés par sa clientèle.



Europ Assistance Services (Settler)

Settler consolide sa position de leader sur le marché.

EUROP ASSISTANCE SERVICES (SETTLER) gère pour le compte de ses clients, tous les aspects ayant trait à l'impatriation et à l'expatriation de leurs employés (logement, scolarité, demande administrative, véhicule, etc.).

Devenu une référence sur le marché, EUROP ASSISTANCE SERVICES (SETTLER) compte aujourd'hui une centaine d'entreprises comme clients.

Le chiffre d'affaires a connu une évolution au cours de ces cinq dernières années. Il est en effet passé de EUR 242.089,64 en 1995 à EUR 333.772,28 en 1999, soit une croissance annuelle moyenne de 9,47%.

Malgré la concurrence que se livrent les principaux acteurs présents sur le marché luxembourgeois, SETTLER a consolidé sa part de marché en 1999. La qualité des services offerts a renforcé les liens avec les clients existants.

(en milliers EUR)	1999	1998	1997	1996	1995
CA	333,8	325,7	219,3	194,4	242,1
Progression en %	2,5	48,5	12,8	-19,7	317,1
Résultat après impôt	30,9	31,3	23,0	12,2	29,5
Fonds propres*	177,1	171,0	164,5	141,6	129,4
Total bilantaire	353,5	394,3	263,8	257,8	243,3
Personnel (en fin d'exercice)	6	6	5	2	2

* y compris le résultat de l'exercice et avant affectation

Perspectives

Les perspectives restent très encourageantes du fait que le Grand-Duché connaît actuellement un essor économique impressionnant, qui amène un nombre croissant de sociétés et d'étrangers à venir s'établir ou résider au Luxembourg.

Gecalux, Cogere

Grâce à sa participation dans GECALUX, le Groupe Foyer est présent dans le créneau de l'Alternative Risk Transfer.

GECALUX gère à Luxembourg une soixantaine de sociétés de réassurance et est ainsi le leader sur la place. Le Groupe FOYER détient une participation de 11,1 %.

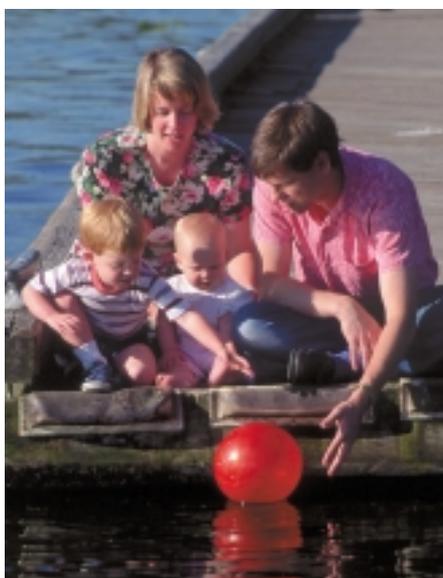
GECALUX est précurseur dans le domaine de l'Alternative Risk Transfer (ART), service qui consiste à offrir des solutions globales en matière de maîtrise du risque aux sociétés de taille très importante.

Les autres actionnaires institutionnels bancaires de GECALUX sont la KREDIETBANK S.A. Luxembourg et PARIBAS Luxembourg.

Avec les mêmes partenaires, le Groupe FOYER est également actionnaire de la Compagnie Générale de Réassurance COGERE avec une participation de 18,6%.



Assurance vie



Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises

Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises aux Actionnaires de Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A.

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 1er avril 1999, nous avons contrôlé les comptes consolidés ci-joints de FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., et de ses filiales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes consolidés et le rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés et de vérifier la concordance du rapport consolidé de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Elle consiste également à ap-

précier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés de FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., et de ses filiales au 31 décembre 1999, ainsi que du résultat consolidé de leurs opérations pour l'exercice se terminant à cette date. Le rapport consolidé de gestion est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 20 mars 2000

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Luc Henzig

Bilan consolidé au 31.12.1999

ACTIF

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Actifs incorporels	11(b),12	
I. Concessions, brevets et licences		2 440 209,37
Placements		
II. Terrains et constructions	11(c),13	12 597 178,44
III. Placements dans des entreprises liées et participations		
A. Participations	11(d),14	496 373,82
B. Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	11(f)	32 021 253,26
		32 517 627,08
IV. Autres placements financiers	11(e),15	
A. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		212 444 719,04
B. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	11(f),15	307 681 454,56
C. Prêts hypothécaires		494 086,79
D. Autres prêts (y compris avances sur polices)	16	5 831 092,16
E. Dépôts auprès des établissements de crédit		103 046 665,33
		629 498 017,87
V. Dépôts auprès des entreprises cédantes		826 200,84
Total des placements		675 439 024,23
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux	11(g)	525 308 536,72
Subrogations et sauvetages		2 246 676,42

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

ACTIF suite et fin

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
VI. Provision pour primes non acquises		5 748 939,52
VII. Provision d'assurance vie		1 264 506,19
VIII. Provision pour sinistres		78 424 801,30
Total parts des réassureurs dans les provisions techniques		85 438 247,01
Créances		
	11(h)	
IX. Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :		
A. Les preneurs d'assurance		1 917 910,77
B. Les intermédiaires d'assurance		13 076 886,30
		14 994 797,07
X. Créances nées d'opérations de réassurance		1 349 298,21
XI. Autres créances		43 892 551,83
Total des créances		60 236 647,11
Autres éléments d'actif		
Actifs corporels	11(c)	4 082 405,75
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		18 699 271,24
Autres actifs		16 931,13
Total des Autres éléments d'actif		22 798 608,12
Comptes de régularisation		
Intérêts et loyers acquis non échus		9 652 859,25
Autres comptes de régularisation		385 957,88
Total des comptes de régularisation		10 038 817,13
TOTAL DE L'ACTIF		1 383 946 766,09

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Bilan consolidé au 31.12.1999

PASSIF

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Capitaux propres	17	
I. Capital souscrit		44 500 000,00
II. Réserves		
A. Ecart de consolidation	18	38 508 025,39
B. Résultat de l'exercice		77 581 670,49
Total des capitaux propres		160 589 695,88
Postes spéciaux avec une quote-part de réserve	9,20	35 884 923,08
Provisions techniques	11(j)	
III. Provision pour primes non acquises		51 365 718,95
IV. Provision d'assurance vie		189 403 540,58
V. Provision pour sinistres		269 850 804,01
VI. Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes		3 038 657,93
VII. Provision pour égalisation		24 285 128,04
		537 943 849,50
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	11(j)	525 308 536,72
Total des provisions techniques		1 063 252 386,22
Subrogations et sauvetages - Part des réassureurs		12 394,68

PASSIF suite et fin

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Provisions pour autres risques et charges	11(k)	
VIII. Provisions pour pensions et obligations similaires		12 413 540,36
IX. Provisions pour impôts		5 365 559,86
X. Autres provisions		3 056 576,30
Total des provisions pour autres risques et charges		20 835 676,52
Dépôts reçus des réassureurs		26 090 223,41
Dettes	11(l),21	
XI. Dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 699 319,38
XII. Dettes nées d'opérations de réassurance		4 715 573,37
XIII. Dettes envers les établissements de crédit		28 652 290,35
XIV. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		4 068 323,43
XV. Autres dettes		29 556 796,74
Total des dettes		73 692 303,26
Comptes de régularisation	11(m)	3 589 163,06
TOTAL DU PASSIF		1 383 946 766,09

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé

du 13 novembre 1998 au 31 décembre 1999

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Compte technique de l'assurance non-vie	23	
Primes acquises, nettes de réassurance		
I. Primes brutes émises	25	168 826 266,49
II. Primes cédées aux réassureurs		-45 354 365,54
III. Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises		-3 061 104,78
IV. Variation du montant de la provision pour primes non acquises		621 304,79
V. Part des réassureurs		
Total des primes acquises, nettes de réassurance		121 032 100,96
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	11(o)	9 770 493,14
Autres produits techniques nets de réassurance		2 789 227,59

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Compte technique de l'assurance non-vie (suite et fin)	23	
Charge des sinistres, nette de réassurance		
VI. Montants payés		
A. Montants bruts		-83 327 794,08
B. Part des réassureurs		16 851 219,03
		-66 476 575,05
VII. Variation de la provision pour sinistres		
A. Montant brut		-43 076 529,50
B. Part des réassureurs		22 185 237,28
		-20 891 292,22
VIII. Variation de la provision pour recours		
A. Montant brut		385 094,47
B. Part des réassureurs		- xxxx
		385 094,47
Total de la charge des sinistres, nette de réassurance		-86 982 772,80
Frais d'exploitation nets		
IX. Frais d'acquisition	27	-33 611 948,42
X. Frais d'administration	11(p), 27	-4 040 294,42
XI. Commission reçues des réassureurs et participation aux bénéfices		3 292 094,66
Total des frais d'exploitation nets		-34 360 148,18
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-1 000 718,98
Variation de la provision pour égalisation		-2 129 826,69
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		9 118 355,04

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé

du 13 novembre 1998 au 31 décembre 1999

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Compte technique de l'assurance vie	24	
Primes acquises, nettes de réassurance		
I. Primes brutes émises	26	167 098 270,26
II. Primes cédées aux réassureurs		-6 152 385,46
III. Variation du montant de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		-226 111,62
Total des primes acquises, nettes de réassurance		160 719 773,18
Produits des placements		
IV. Produits des participations		571 673,06
V. Produits des autres placements		
A. Produits provenant des terrains et constructions		667 461,73
B. Produits provenant d'autres placements		16 573 179,92
		17 240 641,65
VI. Reprises de corrections de valeurs sur placements		402 579,09
VII. Profits provenant de la réalisation de placements		29 368 540,87
Total des produits des placements		47 583 434,67
Plus-values non réalisées sur placements	11(g)	55 032 816,84
Autres produits techniques, nets de réassurance		2 717 629,39
Charge des sinistres, nette de réassurance		
VIII. Montants payés		
A. Montants bruts		-35 902 875,20
B. Part des réassureurs		2 144 589,04
		-33 758 286,16
IX. Variation de la provision pour sinistres		
A. Montant brut		-452 808,29
B. Part des réassureurs		-49 488,64
		-502 296,93
Total de la charge des sinistres, nette de réassurance		-34 260 583,08

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Compte technique de l'assurance vie (suite et fin)		
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		
X.	Provision d'assurance-vie	
	A. Montant brut	-12 218 969,10
	B. Part des réassureurs	-159 408,99
		-12 378 378,09
XI.	Autres provisions techniques, nettes de réassurance	-177 846 323,30
Total de la variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		-190 224 701,39
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance		-454 442,15
XII.	Frais d'exploitation nets	
XIII.	Frais d'acquisition	26 -7 250 835,37
XIV.	Frais d'administration	11(p), 26 -4 397 941,21
XV.	Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfiques	464 836,17
Total des frais d'exploitations nets		-11 183 940,40
Charges des placements		
XVI.	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-2 856 179,29
XVII.	Corrections de valeurs sur placements	-6 788 130,75
XVIII.	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 155 892,34
Total des charges des placements		-10 800 202,38
Moins-values non réalisées sur placements		11(g) -1 485 491,70
Produits des placements alloués transférés au compte non technique		11(n) -14 077 609,47
Résultat du compte technique de l'assurance vie		3 566 683,52

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes consolidé

du 13 novembre 1998 au 31 décembre 1999

Compte non technique

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		9 118 355,04
Résultat du compte technique de l'assurance vie		3 566 683,52
Produits des placements		
I. Produits des participations		788 902,21
II. Produits des autres placements		
A. Produits provenant des terrains et constructions		121 907,95
B. Produits provenant d'autres placements		15 905 733,74
		16 027 641,69
III. Reprise de corrections de valeurs sur placements		30 461,54
IV. Profits provenant de la réalisation de placements		72 392 142,47
Total des produits des placements		89 239 147,91
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie	11(n)	14 077 609,47

Compte non technique suite et fin

	Notes	31.12.1999 (EUR)
Charges des placements		
V. Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-3 126 763,90
VI. Corrections de valeurs sur placements		-11 774 547,03
VII. Pertes provenant de la réalisation des placements		-854 588,90
Total des charges des placements		-15 755 899,83
Produits des placements alloués transférés du		
compte technique de l'assurance non-vie	11(o)	-9 770 493,14
Produits provenant de la dissolution de postes		
spéciaux avec une quote-part de réserve	9, 20	108 345,60
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserve		-7 750 027,34
Autres produits		798 830,80
Autres charges y compris les corrections de valeur		-35 647,70
Impôts sur les résultats ordinaires		-5 342 852,08
Résultats provenant des opérations ordinaires après impôts		78 254 052,25
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-755 950,54
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		83 568,78
RESULTAT DE L'EXERCICE		77 581 670,49

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 1999

Généralités

1 FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., a été constituée le 13 novembre 1998. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et la société a principalement pour objet toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Présentation des comptes annuels

2 La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise et pour la première fois au 31 décembre 1999, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la société. Le premier exercice couvre la période du 13 novembre 1998 (date de constitution) au 31 décembre 1999. Pour les besoins de la consolidation au 31 décembre 1999, les situations des sociétés consolidées couvrent la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999.

Techniques et méthodes de consolidation

Règles de consolidation

3 Les règles de consolidation ont été établies conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

En vue de présenter sur une même base économique les éléments d'actif et de passif, les droits et les engagements compris dans les comptes consolidés, des reclassements et des retraitements ont été opérés préalablement à la mise en oeuvre des principes de consolidation proprement dits.

Périmètre et méthodes de consolidation

4 **(a) Critères pour la consolidation selon la méthode d'intégration globale**

La méthode d'intégration globale est appliquée dans le cas où la possession directe ou indirecte est supérieure à 50% du capital et où le conseil d'administration exerce le contrôle sur les organes de gestion de la société.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société-mère chaque élément de l'actif et du passif des filiales en substitution de la valeur d'inventaire de la participation.

Pour la première consolidation, les dividendes des entreprises ainsi consolidées ont été portés en diminution de la valeur d'inventaire de ces participations. Le résultat de l'exercice des sociétés consolidées par intégration globale est réparti en parts de la société-mère et en parts des intérêts minoritaires. Les comptes et opérations réciproques ont été éliminés.

4 **(b) Critères pour la consolidation selon la méthode d'intégration proportionnelle**

Les sociétés significatives sous contrôle conjoint du Groupe et d'une ou plusieurs entreprises externes au groupe sont intégrées proportionnellement aux pourcentages d'intérêt détenus par le Groupe.

La méthode consiste à incorporer, au prorata du capital détenu par le Groupe, chaque élément de l'actif et du passif des sociétés concernées.

4 **(c) Critères pour la consolidation selon la méthode de mise en équivalence**

Toutes les sociétés considérées comme significatives dans lesquelles le Groupe, sans pour autant qu'il y ait contrôle conjoint, détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle entre 20% et 50% sont mises en équivalence.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations

dans le bilan de la maison-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

Dans le compte de profits et pertes de la maison-mère, la quote-part de celle-ci dans les résultats réalisés par des sociétés mises en équivalence se substituent aux dividendes perçus.

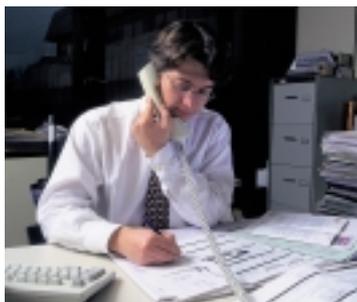
Ont été exclues de la consolidation les sociétés dont à la date de clôture :

la possession directe ou indirecte représente moins de 20% du capital ;

l'impact, soit en chiffre d'affaires ou en résultat net ou en total de bilan, est négligeable par rapport aux mêmes critères appliqués au Groupe.

Date de clôture

- 5 Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre de chaque année.



Sociétés prises en compte dans le
périmètre de consolidation

6 (a) Filiales consolidées par intégration globale

Société	Adresse	Pourcentage de détention
Foyer Assurances	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Vie	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Re	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer International	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%
Foyer Asset Management	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	100%

6 (b) Filiales consolidées par intégration proportionnelle

Société	Adresse	Pourcentage de détention
BIL-Vie	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	50%

6 (c) Filiales consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	Pourcentage de détention
Europ Assistance (Luxembourg)	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	49%
Foyer-Arag	6, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	50%

Règles d'évaluation

7 Les règles d'évaluation des filiales sont similaires à celles de la société consolidante et ont été établies dans le même esprit de prudence.

Ecarts de consolidation

8 Les écarts de consolidation comprennent les écarts de première consolidation. Les écarts de première consolidation sont déterminés sur base de la valeur d'inventaire des participations lors de leur première intégration dans la consolidation et sont inscrits soit à l'actif du bilan sous le poste « Ecarts d'acquisition » soit au passif du bilan sous le poste « Ecarts de consolidation ». Les écarts de consolidation du passif restent dans les comptes consolidés aussi longtemps que les sociétés concernées sont reprises dans le périmètre de consolidation.

Postes spéciaux avec une quote-part de réserve

9 Les dernières années, les sociétés intégrées dans le périmètre du groupe ont cédé certains actifs en dégageant des plus-values. Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises, certaines plus-values ainsi dégagées ont fait l'objet d'une immunisation fiscale. Ces plus-values sont à réinvestir dans les deux ans après leur réalisation.

Les plus-values à réinvestir sont reconnues en consolidation comme « produits exceptionnels » au moment de leur réali-

sation sans considération d'un impôt différé. Les plus-values à réinvestir sur les biens amortissables sont amorties sur la durée de vie des actifs sous-jacents.

Réserves consolidées

10 Les réserves de consolidation comprennent la variation des réserves des sociétés consolidées au courant de l'exercice sous revue, ainsi que d'éventuels transferts internes comme les bénéfices inter-sociétés qui lors de la consolidation doivent être retraités au niveau du résultat consolidé.

Résumé des principales politiques comptables

11 Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présentation des états financiers sont les suivantes :

11 (a) *Conversion des postes libellés en devises étrangères*

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros (EUR) aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en euros (EUR) aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

11 (b) *Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement au taux de 20% par an.

Les frais d'établissement et goodwill sont intégralement amortis durant l'exercice de leur survenance.

11 (c) *Actifs corporels*

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Actif corporel concerné	taux %
constructions	2 %
actifs corporels, autres que matériel informatique	10 %
matériel informatique	20 %

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les actifs corporels dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amortis.

11 (d) *Participations ne faisant pas partie du périmètre de consolidation*

Les participations qui ne font pas partie du périmètre de consolidation sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition.

Une correction de valeur est actée uniquement si le Conseil d'Administration considère qu'il existe une dépréciation durable de la valeur des participations. Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont reprises pour un montant égal à la quote-part de la société dans les fonds propres et dans les bénéfices de ces sociétés.

11 (e) *Autres placements financiers*

Les autres placements financiers, autres que les «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation à la date de clôture, les autres placements financiers, autres que les «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à cette date.

Ces corrections de valeur sont maintenues, même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

11 (f) *Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe*

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

l'écart positif (agio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est

directement pris en charge au compte de profits et pertes ;

l'écart négatif (disagio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement n'est pas reconnu en revenu avant l'échéance.

De plus, les corrections de valeur, correspondant à l'écart positif entre le coût d'acquisition amorti ou le prix de remboursement et la valeur de marché, sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

11 (g) Placements pour le compte des pre-neurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des pre-neurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur de marché correspond soit à la valeur boursière du placement ou à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimé avec prudence et bonne foi.

11 (h) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

11 (i) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont pris en charge au moment où ils sont exposés et les frais relatifs aux contrats d'assurance vie ne sont donc pas pris en considération dans le calcul de la provision d'assurance-vie.

11 (j) Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance vie

La provision d'assurance vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur

base de tables de mortalité admises au Luxembourg.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

Les calculs sont effectués en inventaire.

La valeur actuelle des engagements est calculée par interpolation au mois près.

La valeur actuelle des primes futures tient compte du fractionnement du paiement des primes.

Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Provision pour participation aux bénéfiques

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel des primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation comprend les montants provisionnés conformément aux dispositions légales ou administratives permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux.

Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engage-



ments liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie, dont la valeur ou le rendement est déterminé en fonction d'un indice ou en fonction de placements pour lesquels le preneur d'assurance supporte le risque.

11 (k) Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Les provisions pour le fonds de pension du personnel incluses dans ce poste sont calculées suivant la méthode d'inventaire et en respectant les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

11 (l) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

11 (m) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais

ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

11 (n) Produits des placements alloués transférés du compte technique Vie

Les produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance vie au compte non technique représentent les produits relatifs aux actifs faisant partie du patrimoine libre de l'entreprise.

11 (o) Produits des placements alloués transférés du compte technique non-vie

Ces produits représentent la fraction du montant total des produits nets des placements relatifs aux actifs représentatifs des provisions techniques non-vie transférée du compte non technique pour permettre une meilleure représentativité du résultat technique des opérations relatives à l'activité non-vie.

11 (p) Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et des ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements du mobilier et du matériel, dans la mesure où ils ne sont pas relatifs et donc comptabilisés avec les frais d'acquisition, les sinistres ou les charges des placements.

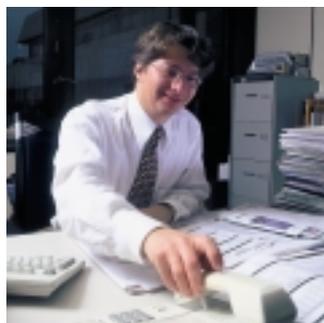
11 (q) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Actifs incorporels

12 Les mouvements des actifs incorporels survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

(Chiffres en EUR)	Concessions, brevets, licences et marques 1999
Valeur brute à l'ouverture	-
Entrées de l'exercice	3 609 464,84
Sorties de l'exercice	-
Valeur brute au 31.12	3 609 464,84
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture	-
Corrections de valeur de l'exercice	-1 169 255,47
Corrections de valeur cumulées au 31.12	-1 169 255,47
Valeur nette au 31.12	2 440 209,37



Terrains et constructions

13 Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(Chiffres en EUR)	Terrains 1999	Constructions 1999	Total 1999
Valeur brute au début de la période	-	-	-
Entrées de l'exercice	2 495 584,50	18 322 305,00	20 817 889,50
Sorties de l'exercice	-	-	-
Valeur brute au 31.12	2 495 584,50	18 322 305,00	20 817 889,50
Corrections de valeurs cumulées au début de la période	-	-	-
Corrections de valeur cumulées suite à la 1ère consolidation	-	-7 851 705,31	-7 851 705,31
Corrections de valeur de l'exercice	-	-369 005,75	-369 005,75
Corrections de valeur cumulées au 31.12	-	-8 220 711,06	-8 220 711,06
Valeur nette au 31.12	2 495 584,50	10 101 593,94	12 597 178,44

La valeur de marché au 31 décembre 1999 des «Terrains et Constructions» du groupe s'établit à EUR 30.905.318,03 net de tous frais, sur base d'une expertise réalisée par le bureau d'experts A.D. van Dijk Consultants.

Placements dans des participations

14 Les entreprises dans lesquelles le groupe détient au moins 20% du capital sont à détailler comme suit. Ces sociétés ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

(Chiffres en EUR)

Nom et siège	Capital détenu au 31.12.1999 (en % net)	Capitaux propres au 31.12.1999	Postes spéciaux avec quote-part de réserve au 31.12.1999	Résultat de l'exercice 1999	Coût d'acquisition	Valeur de mise en équivalence au 31.12.1999
Le Foyer-Arag S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	50,000000%	675 477,56	-	42 805,21	123 953,53	213 798,78
		dont capital non libéré de EUR 247.880				
Europ Assistance S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	49,000000%	576 683,75	-	126 869,75	145 761,39	282 575,04
TOTAL					269 714,92	496 373,82

Le Groupe détient au 31 décembre 1999 134.024 actions de FOYER FINANCE pour un montant de EUR 92.447.205,75, ce qui représente 20,450435% du capital de cette société. FOYER FINANCE n'a pas été repris dans le périmètre de consolidation du Groupe dans la mesure où 65.727 actions seront cédées avant le 6 avril 2000. FOYER FINANCE procèdera ensuite à une réduction de capital qui aura pour effet de réduire le nombre total de ses actions émises à 500.000.

Les opérations prévues ramèneront le seuil de détention du Groupe FOYER dans FOYER FINANCE à 13,8594%.

Les sociétés suivantes dans lesquelles le groupe détient plus de 20% du capital n'ont pas été consolidées parce que jugées d'importance non significative à la date de clôture. Pour les besoins de la consolidation, la valeur comptable de ces sociétés a été reclassée dans la rubrique des « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds

communs de placement » des Autres placements financiers.

Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

(Chiffres en EUR)	Capital détenu	Capitaux propres	Valeur comptable
Immo-Croissance Conseil S.A. 69, route d'Esch L - Luxembourg	33,333333%	74 368,06	24 789,35
Luxiprivilège Conseil S.A. 19-21, bd Prince Henri L - Luxembourg	50,000000%	74 368,06	38 448,29
Foyer, Ottaviani & Associés S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	51,060000%	1 250 000,00	638 250,00
Foyer Santé S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	50,000000%	520 000,00	260 000,00
Samlux S.A. 6, rue Albert Borschette L - 1246 LUXEMBOURG	25,000000%	12 000 000,00 dont capital non libéré de EUR 9.000.000	750 000,00
TOTAL			1 711 487,64
Valeur de marché			1 711 487,64

Autres placements financiers

15 La valeur actuelle au 31 décembre 1999 des postes « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » et « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est respectivement EUR 231.584.549,00 et EUR 313.691.969,09.

La valeur actuelle du portefeuille-titres est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché régle-

menté et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

Autres prêts

16 Les autres prêts sont couverts par une garantie sur la police d'assurance souscrite par l'emprunteur.

Capitaux propres

17 Les mouvements de l'exercice sur le capital souscrit se décomposent comme suit :

(Chiffres en EUR)		Nombre d'actions après l'opération
Capitaux propres à l'ouverture	-	
Constitution le 13.11.1998	30 986,69	1 250
Augmentation de capital (Conversion à l'euro)	263,31	1 250
Augmentation de capital (Apport de Foyer Finance)	39 636 144,83	1 586 696
Augmentation de capital en espèces	4 832 605,17	1 780 000
Variation des écarts d'acquisition	38 508 025,39	
Résultat de l'exercice 1999	77 581 670,49	
Capitaux propres au 31 décembre 1999	160 589 695,88	
	44 500 000,00	1 780 000

Le capital initial de LUF 1.250.000 a été augmenté lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 1999 par trois opérations consécutives. Suite à l'introduction de l'euro, le capital de la société a dans un premier temps été augmenté de EUR 263,31 pour le porter à EUR 31.250 sans création d'actions nouvelles.

FOYER FINANCE a dans un second temps procédé à l'apport à FOYER S.A. de ses participations dans FOYER ASSURANCES, FOYER VIE, FOYER INTERNATIONAL et FOYER ASSET MANAGEMENT à leur valeur comptable nette, soit à un montant de EUR 39.636.144,83 complété par le

paiement d'une soulte de EUR 5,17, contre l'émission de 1.585.446 actions nouvelles.

Lors d'une troisième augmentation de capital entièrement souscrite par FOYER FINANCE, le capital a été porté à EUR 44.500.000 contre l'émission de 193.304 actions nouvelles.

Suite à ces opérations, le capital souscrit de la société est représenté par 1.780.000 actions nominatives entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.

Ecarts de consolidation

18 L'évolution du poste «Ecarts de consolidation» se décompose de la manière suivante :

(Chiffres en EUR)

Ecarts de consolidation à l'ouverture	-
Variation de périmètre	38 508 025,39
Ecarts de consolidation au 31 décembre 1999	38 508 025,39

Réserve légale

19 Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Réserve impôt fortune imputé 1998

20 En accord avec la législation fiscale en vigueur, la société a imputé la charge de l'impôt sur la fortune sur le montant de l'impôt sur le revenu des collectivités. Afin de se conformer à la législation concernée, la société a décidé d'affecter à une réserve indisponible reprise dans les «Autres réserves» un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur

la fortune imputé. La période d'indisponibilité de cette réserve est de 5 années à compter de l'année suivant celle de l'imputation de l'impôt sur la fortune.

Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

21 En vertu de l'article 54 LIR, les plus-values réalisées sur les postes suivants ont été immunisées :

(Chiffres en EUR)	1999
Participations	31 955 052,58
Terrains et Constructions	3 929 870,50
Total	35 884 923,08

L'amortissement de la partie de ces plus-values immunisées relative aux immeubles est porté en compte de profits et pertes au poste «Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserve».

Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

22 Toutes les dettes sont de durée résiduelle inférieure à un an.

Résultats de l'activité d'assurance

non-vie

23 La ventilation des principaux résultats de

l'activité d'assurance non-vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

	Assurance directe 1999	Acceptation en réassurance 1999
Primes brutes émises	168 148 054,12	678 212,37
Primes brutes acquises	165 072 103,10	693 058,61
Charges de sinistres brutes	-125 829 204,51	-575 119,07
Frais d'exploitation bruts	-37 131 482,86	-222 110,05
Solde de réassurance	-4 662 545,29	61 854,83

La ventilation par groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

(Chiffres en EUR)	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité Civile	Automobile Autres branches	Responsabilité Civile
Primes brutes émises	56 318 280,11	38 745 487,99	34 716 232,21	20 339 702,88
Primes brutes acquises	55 448 686,14	38 502 123,39	33 555 504,05	19 697 893,42
Charges de sinistres brutes	-30 935 686,14	-44 413 546,51	-20 460 436,20	-26 112 597,01
Frais d'exploitation bruts	-13 110 890,62	-8 064 882,66	-9 204 826,56	-3 489 789,72
Solde de réassurance	-9 166 450,25	3 652 687,09	-1 096 113,82	8 823 001,15

Résultats de l'activité d'assurance vie

24 La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance vie peut être présentée comme suit :

(Chiffres en EUR)	Assurance directe 1999
Primes individuelles	30 745 145,34
Primes au titres de contrats de groupe	9 094 311,90
Primes périodiques	34 136 933,53
Primes uniques	5 702 523,71
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	10 411 623,04
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	27 277 621,18
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	-
Solde de réassurance	-3 478 180,28

Ventilation géographique des primes émises non-vie

25 Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit EUR 168.148.054,12 pour l'exercice 1999, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits.

(Chiffres en EUR)	1999
Souscription au Grand-Duché de Luxembourg	167 761 010,43
Souscription d'autres Etats membres de l'UE	387 044,69
Souscription d'autres pays	-
	168 148 054,12

Ventilation géographique des primes émises vie

26 Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit EUR 167.098.270,26 pour l'exercice 1999, se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits.

(Chiffres en EUR)	1999
Souscription au Grand-Duché de Luxembourg	39 306 439,84
Souscription d'autres Etats membres de l'UE	127 641 817,38
Souscription d'autres pays	150 013,04
Total	167 098 270,26

Commissions

27 Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurances et afférentes à l'assurance directe s'établit à EUR 21.871.595,93 pour l'ensemble des sociétés consolidées par intégration et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.



Personnel employé au cours de
l'exercice

28 Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice 1999 s'est élevé à 296, représenté par les catégories suivantes :

	Nombre de personnes
Catégories	1999
Dirigeants	15
Cadres	78
Employés	200
Ouvriers	3
	296

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

(Chiffres en EUR)	1999
Salaires et traitements	16 302 264,19
Charges sociales	1 674 915,22
	17 977 179,41
dont pensions	1 186 774,27

Les frais de personnel ne tiennent pas compte des salaires et charges sociales afférents aux sociétés mises en équivalence.

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

29 Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions et les engagements de pension à l'égard des anciens membres des organes supportés au cours de l'exercice 1999 se ventilent comme suit :



Rémunérations

Organes de direction	EUR 2.781.250,45
----------------------	------------------

Crédits et avances accordés aux membres des organes de direction et engagements pris pour le compte de ces personnes

30 Les crédits accordés aux membres des organes de direction et engagements pris pour ces personnes se détaillent comme suit :

	Montant restant à rembourser	Taux d'intérêt	Durée
Organes de direction	EUR 494.086,79	de 2% à 4,75%	4 à 13 ans

Les montants remboursés au cours de l'exercice s'élèvent à EUR 4.947,27.

Aucun engagement n'a été contracté pour les personnes membres de ces organes durant l'exercice 1999.

G e s t i o n d ' a c t i f s



Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de FOYER S.A. à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000

FOYER S.A. a réalisé en 1999 un bénéfice net de EUR 30.484.217,14 provenant essentiellement d'une avance sur dividende de EUR 30,5 millions payée par FOYER ASSURANCES au mois d'août 1999.

Au courant de l'exercice FOYER S.A. a pris une participation de 51,1% dans la société de gestion de fortune FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES, et de 25% dans SAMLUX qui a pour vocation d'assurer le risque insolvabilité des régimes complémentaires de pension. Ces prises de participation ont représenté un investissement de EUR 1.388.250,-.

En fin d'année, FOYER S.A. a participé au rachat par le Groupe des titres FOYER FINANCE détenus par AXA, suite à la reprise de la GUARDIAN ROYAL EXCHANGE par le groupe français, en reprenant 43.824 titres (6,6%) pour un montant de EUR 30.005.083,13.

Perspectives

Le 28 janvier 2000, FOYER S.A. a constitué la société CLAVE, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances vie pour l'Europe S.A., dotée d'un capital de EUR 3.500.000,-, ensemble avec un partenaire espagnol. FOYER S.A. y a pris une participation de 50,1%. CLAVE a pour objet la vente de produits vie liés à des fonds d'investissement et de pension complémentaire en libre prestation de services à partir du Grand-Duché.

FOYER S.A. cédera, avant l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000, à FOYER FINANCE l'intégralité de la participation qu'elle détient dans FOYER FINANCE. L'important dividende qu'il sera proposé de verser, servira à contribuer au financement de ce rachat d'actions propres par FOYER FINANCE. Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de

FOYER FINANCE, qui se tiendra le 6 avril 2000, aura à statuer sur une réduction de capital par annulation d'actions propres, dont celles qui auront été cédées par FOYER S.A. à FOYER FINANCE.

Sous réserve de l'approbation par les Assemblées Générales Ordinaires des sociétés respectives, il est prévu qu'au courant de l'an 2000 FOYER S.A. touche de ses filiales des dividendes d'un montant de :

	EUR
FOYER ASSURANCES	16.499.900,00
FOYER VIE	7.424.955,00
Total	23.924.855,00

Ces revenus sont en grande partie destinés à assurer le développement futur de FOYER S.A.

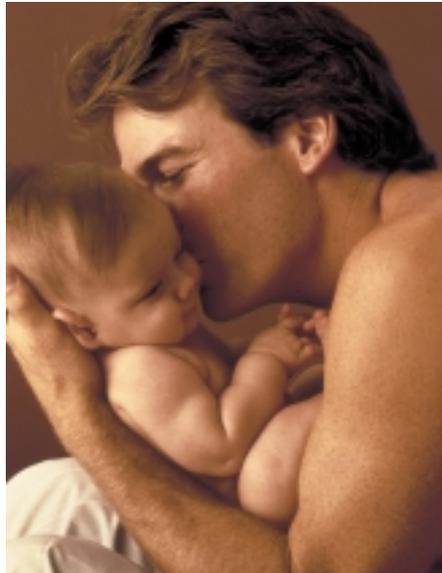
Affectation du bénéfice

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de répartir le bénéfice net de EUR 30.484.217,14 comme suit :

	EUR
Réserve légale	1.525.000,00
Dividende de EUR 16,- par action	28.480.000,00
Autres réserves	400.000,00
Report à nouveau	79.217,14
	30.484.217,14

Luxembourg, le 23 février 2000

Le Conseil d'Administration



Pensions



Rapport du Réviseur d'entreprises

Rapport du Réviseur d'entreprises aux Actionnaires de Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A.

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., pour la période du 13.11.1998 au 31.12.1999 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue

de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de la période du 13.11.1998 au 31.12.1999.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 15 mars 2000

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Luc Henzig

Bilan au 31.12.1999

ACTIF

	Notes	31.12.99 (EUR)
Actif immobilisé		
I. Immobilisations financières	3(e)	
A. Parts dans les entreprises liées	4	70 279 477,95
B. Participations		750 000,00
		71 029 477,95
Total actif immobilisé		71 029 477,95
Actif circulant		
II. Valeurs mobilières		
A. Autres valeurs mobilières	3(e)	3 133 413,32
III. Avoirs en banque, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse		389 101,42
IV. Créances		
A. Autres créances	9	337 500,00
Total actif circulant		3 860 014,74
Comptes de régularisation	3(i)	98 828,95
Total de l'actif		74 988 321,64

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

PASSIF

	Notes	31.12.99 (EUR)
Capitaux propres		
I. Capital souscrit	6	44 500 000,00
Total des capitaux propres		44 500 000,00
Provisions pour risques et charges		
II. Provisions pour impôts		155,00
Dettes		
	3(f)	
III. Autres dettes	5,9	3 949,50
Total des dettes		3 949,50
Résultat de la période		30 484 217,14
Total du passif		74 988 321,64

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes

pour la période du 13.11.98 au 31.12.99

	Notes	31.12.99 (EUR)
Charges		
I. Intérêts et charges assimilées		2 332,72
II. Autres charges d'exploitation	8	68 088,19
III. Corrections de valeur sur autres valeurs mobilières		346 975,00
IV. Impôts sur le résultat		155,00
V. Résultat de la période		30 484 217,14
Total des charges		30 901 768,05
PRODUITS		
I. Produits provenant des immobilisations financières		30 524 815,00
II. Produits provenant des autres valeurs mobilières		95 125,93
III. Autres intérêts et produits assimilés		271 227,74
IV. Produits provenant de la réalisation d'actifs		10 599,38
Total des produits		30 901 768,05

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 1999

Généralités

1 FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A., a été constituée le 13.11.1998 sous forme de société anonyme. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et la société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Présentation des comptes annuels

2 La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise et pour la première fois au 31 décembre 1999, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la société.

La société est incluse dans les comptes consolidés de FOYER FINANCE constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 6, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg et les comptes consolidés sont disponibles à cette même adresse.

Résumé des principales politiques comptables

3 Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présen-

tation des comptes annuels sont les suivantes :

3 (a) *Conversion des postes libellés en devises étrangères*

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euro (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en Euro (EUR) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

3 (b) *Frais de constitution et d'augmentation de capital*

Les frais de constitution sont amortis intégralement au cours du premier exercice et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis durant l'exercice de leur survenance.

3 (c) *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3 (d) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

3 (e) Autres valeurs mobilières

Les autres valeurs mobilières détenues sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique et de la valeur de marché. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de marché et le coût d'acquisition sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3 (f) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

3 (g) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Immobilisations financières

4 Les parts dans les entreprises liées au 31 décembre 1999 peuvent être résumées comme suit :

	Capital détenu	Coût d'acquisition au 3.12.1999	Fonds propres	Résultat de l'exercice 1999
Foyer Assurances	99,99%	23 175 258,27	113 862 034,02	62 942 132,03
Foyer Vie	99,99%	7 784 662,77	29 609 492,88	13 180 595,88
Foyer International	99,99%	7 436 780,95	8 397 677,84	189 894,52
Foyer Asset Management	99,99%	1 239 442,83	1 613 551,83	863 209,60
Foyer Finance	6,64%	30 005 083,13	154 884 350,48	54 996 499,48
Foyer, Ottaviani & Associés	51,06%	638 250,00	1 250 000,00	- 596 266,66

Autres dettes

- 5 Au 31 décembre 1999, les Autres dettes s'élèvent à EUR 3.949,50 et comprennent des dettes envers les entreprises liées pour un montant de EUR 1.449,50.

Capital souscrit

- 6 La société a été créée en date du 13.11.1998 avec un capital initial de LUF 1.250.000. Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 1999 la société a procédé à la conversion de son capital en euro ainsi qu'à une augmentation de capital sans émission d'actions nouvelles, de EUR 263,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.250.

En contrepartie de l'apport par FOYER FINANCE à FOYER de ses participations dans FOYER ASSURANCES, FOYER VIE, FOYER INTERNATIONAL et FOYER ASSET MANAGEMENT à leur valeur comptable, ainsi que le paiement d'une soulte de EUR 5,17 une émission de 1.585.446 actions nouvelles à fait porter le capital de EUR 31.250 à EUR 39.667.400 lors de cette même assemblée.

Lors d'une troisième augmentation de capital en date du 2 avril 1999 avec émission d'actions nouvelles pour un montant de EUR 4.832.600, le capital a été porté à EUR 44.500.000.

Le capital souscrit et entièrement libéré au 31.12.1999 s'élève à EUR 44.500.000 représenté par 1.780.000

actions nominatives ayant un pair comptable de EUR 25 chacune.

Réserve légale

- 7 Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Autres charges d'exploitation

- 8 Les filiales de la société facturent à cette dernière les charges d'exploitation pour la mise à disposition de ressources matérielles et humaines. Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999 ces charges s'élèvent à EUR 8.998,46.

Les frais de constitution de la société ainsi que les frais d'augmentation de capital sont inclus dans ce poste pour un montant de EUR 50.698,17.

Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

- 9 Toutes les dettes sont d'une durée résiduelle inférieure à un an et toutes les créances sont d'une durée résiduelle supérieure à un an.

Adresses

FOYER, GROUPE D'ASSURANCES

téléfax: 438 322 (Direction)

www.lefoyer.lu

FOYER FINANCE S.A.

téléfax: 438 322

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER ASSURANCES S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER RE S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER - ARAG S.A.

téléfax: 428 718

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER SANTE S.A.

téléfax: 437 43-257

e-mail: sante@lefoyer.lu

EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG S.A.

téléfax: 420 562

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER VIE S.A.

téléfax: 422 144

e-mail: contact@lefoyer.lu

BIL-VIE S.A.

téléfax: 45 90 44 84

e-mail: contact@bil-dexia.com

FOYER INTERNATIONAL S.A.

téléfax: 428 884

e-mail: foyerinternational@lefoyer.lu

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.

téléfax: 422 223

e-mail: contact@lefoyer.lu

FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A.

téléfax: 26 44 03 07

e-mail: lefoyer_ottaviani@lefoyer.lu

EUROP ASSISTANCE SERVICES (Luxembourg) S.A.

téléfax: 43 15 22

e-mail: settler_international@compuserve.com

BUREAU REGIONAL ETTTELBRUCK

téléfax 81 97 05

e-mail: contact@lefoyer.lu

BUREAU REGIONAL ESCH-SUR- ALZETTE

téléfax 54 46 27

e-mail: contact@lefoyer.lu

Conception et Design : Communication & Finance S.A., Bruxelles

Impression : IMPRIMERIE DE LA COUR VICTOR BUCK